

**McPhy Energy**  
Société anonyme à conseil d'administration  
Au capital 3.338.316 euros  
Siège social : 1115, route de Saint-Thomas - 26190 La Motte-Fanjas  
502 205 917 R.C.S. Romans  
(la « **Société** »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES  
RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 7 JANVIER 2021**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire le 7 janvier 2021 (l'« **Assemblée Générale** »), conformément aux dispositions légales et statutaires, afin que vous vous prononciez sur les résolutions suivantes :

**Ordre du jour**

1. Nomination de Chart Industries, Inc, représentée par Madame Jillian Evanko en qualité d'administratrice de la Société ;
2. Nomination de Technip Energies B.V, représentée par Monsieur Jean-Marc Aubry, en qualité d'administrateur de la Société ;
3. Autorisation et délégation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions – Fixation des modalités conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce ; et
4. Pouvoirs pour les formalités.

L'avis préalable relatif à l'Assemblée Générale, prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 27 novembre 2020, bulletin n°143, annonce n°2004642 et au Dauphiné Libéré le 16 décembre 2020, annonce n°230560200.

**RESOLUTIONS**

*Résolutions 1 et 2 Nomination de nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société*

La **première et la deuxième résolutions** portent sur la nomination de deux nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société. Ces nominations interviennent dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes réalisée le 13 novembre 2020 à laquelle ont notamment souscrit Chart Industries, Inc. et Technip Energies B.V, respectivement à hauteur de 30 millions d'euros et de 15 millions d'euros. EDF Pulse Croissance et le Fonds Ecotechnologies, actionnaires préexistants de la Société, ont également souscrit à cette augmentation de capital, respectivement à hauteur de 6 millions d'euros et de 8 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, la Société s'est engagée à convoquer une assemblée générale avant le 31 décembre 2021 aux fins notamment de proposer la nomination d'administrateurs représentant les nouveaux investisseurs stratégiques Chart Industries, Inc. et Technip Energies B.V entrés au capital de la Société à cette occasion.

Dans ce contexte, le conseil d'administration vous propose de nommer (i) Chart Industries, Inc, représentée, représentée par Madame Jillian Evanko et (ii) Technip Energies B.V, représentée par Monsieur Jean-Marc Aubry. Ces mandats seraient conférés pour une durée de trois années et expireraient à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il est précisé que Chart Industries, Inc., Technip Energies B.V, EDF Pulse Croissance et le Fonds Ecotechnologies se sont d'ores et déjà engagés à voter en faveur de ces nominations.

Le représentant permanent de la société Chart Industries, Inc sera Madame Jillian Evanko (42 ans), présidente directrice générale de Chart Industries, Inc.

Madame Jillian Evanko exerce, depuis 2017, au sein de la société Chart Industries, Inc., d'abord en tant que directrice administrative et financière, puis en tant que présidente directrice générale depuis 2018.

Elle occupait auparavant (pendant environ trois mois) les fonctions de vice-présidente et de directrice administrative et financière au sein de Koch, BDT et Penske, entreprise détenue par Truck-Lite Co., LLC. Elle a également occupé diverses fonctions au sein de la société Dover Corporation de 2004 à 2016 : vice-présidente et directrice administrative et financière de Dover Fluids, directrice administrative et financière de Dover Artificial Lift (anciennement NPS), directrice administrative et financière de Tulsa Winch Group, directrice de la planification et de l'analyse financière de Dover Industrial Products, contrôleur du groupe de Sargent MRO & Engine Group et directrice financière et des ressources humaines de Sargent.

Madame Jillian Evanko occupe par ailleurs des fonctions d'administratrice au sein des sociétés suivantes :

- Chart Industries, Inc depuis juin 2018, en tant que directrice générale et administratrice,
- Alliant Energy et ses affiliés (administratrice indépendante) depuis janvier 2019,
- Membre du conseil d'administration 2021-22 du National Association of Manufacturers (organisation à but non lucratif).

La société Chart Industries détient 1.276.595 actions de la Société.

Le représentant permanent de Technip Energies B.V sera Monsieur Jean-Marc Aubry (63 ans).

Monsieur Jean-Marc Aubry a commencé sa carrière chez Technip. Il a ensuite exercé de 1989 à 1995 chez The Dow Chemical Company aux Pays-Bas. Il est par la suite retourné chez Technip en tant que directeur de projet. Il a été responsable de la *Business Unit Moyen-Orient*, puis directeur opérationnel de Technip France jusqu'en 2011, et Président de Technip France de 2011 à 2014.

Il occupe actuellement la fonction de directeur exécutif de projet de Technip Energies B.V.

Au cours de ces périodes, il a également été sponsor de projets majeurs et pionniers de Technip au Qatar pour le gaz naturel liquéfié, en Extrême-Orient avec les premières usines flottantes de gaz naturel liquéfié.

Il a ensuite pris la direction du *Projet Arctique YAMAL* en Russie de 2014 à 2019, puis du *Projet ARCTIC LNG2* en Arctique Russe. Ces projets représentent des références uniques en zone arctique développant des technologies innovantes dans le domaine du Gaz Naturel Liquéfié.

Monsieur Jean-Marc Aubry est par ailleurs co-gérant de la joint-venture « South Tambey LNG », depuis février 2017.

La société Technip Energies B.V détient 638.297 actions de la Société.

### *Résolution 3 Rachat d'actions*

Il vous est proposé, aux termes de la **troisième résolution**, d'approuver le renouvellement pour dix-huit mois de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter, conserver, ou transférer des actions de la Société.

Les principales caractéristiques de cette autorisation sont les suivantes :

- les rachats d'actions ne pourraient pas être effectués en période d'offre publique sur les actions de la Société,
- le nombre maximum d'actions pouvant être acquises représenterait 10% du capital social,
- le prix maximum d'achat serait fixé à 60 euros par action (hors frais divers liés à l'acquisition des titres) avec un engagement global ne pouvant représenter plus de 15.000.000 d'euros,
- les rachats d'actions pourraient avoir plusieurs finalités, dont notamment la mise en œuvre de plans d'actionnariat salarié et la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les objectifs, ainsi que le descriptif de l'autorisation, sont détaillés dans le texte de la résolution.

### *Résolution 4 Pouvoirs*

Enfin, la **quatrième résolution** est la résolution usuelle qui permet un accomplissement des publicités et des formalités légales requises par la réglementation en vigueur après la tenue de l'assemblée générale.

\*        \*  
\*

Nous vous invitons à adopter l'intégralité des résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration